



Commune de
GOUVY



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Monsieur et Madame Loris et Jennifer LALOUX-LEMASSON** demeurant **Beho 71 bte 3 à 6672 Gouvy**.

Le terrain concerné est situé **Beho 88, 6672 Gouvy** et cadastré **2^{ème} division, section B, n°725A2**.

Le projet est de type : **extension d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h (ou sur rendez-vous : 080/29 29 25) à l'adresse suivante : Administration communale de Gouvy, Service Urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de Gouvy, téléphone : 080/29 29 25, mail : murielle.huberty@gouvy.be ou urbanisme@gouvy.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/05/2024 au 17/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Gouvy, Service urbanisme, Bovigny 59, 6671 Gouvy
- par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante : urbanisme@gouvy.be